



## Entrevue CFDT - Direction des affaires maritimes

Paris, le 22 janvier 2020, 14h30 -17h30

### Étaient présents :

*Pour l'administration : M. Le Nozahic sous-directeur DAM, ; Mr Singellos chef du bureau GM1 ; Mme Desbois cheffe de bureau GM2, M Perroteau adjoint GM2.*

*Pour La CFDT : Sandrine-Aicha Roux, Thierry Huet, Jérôme Lecardonnel, François Yvon.*

### 1. Point sur la rentrée 2019 de l'enseignement maritime (effectifs, dgh par lycée, projection pour la rentrée 2020). Voir aussi tableaux annexe 1 et 2.

#### Effectif élèves :

2017/2018 : 1878 élèves

2019/2020 :1857 élèves (perte de 20 élèves) avec une prévision de 2078 élèves

#### Évolution de la DGH :

**GM** : *en ce qui concerne la DGH il n'y a pas de pertes d'heures, au contraire (dédoublément de l'EG conservée alors que l'EN et Agri ne l'ont pas fait). 5589 h en 2017 contre 5711 h en 2019 (avec une baisse d'effectif). Donc il n'y a eu et il n'y aura aucun licenciement.*

*Possibilité de conversion du type de poste d'enseignement dans les établissements lors de départ en retraite par exemple. Il y a des heures de compensation pour les enseignants qui n'auraient pas leurs heures hebdomadaires (co-intervention, accompagnement perso...).*

### 2. Stratégie pour les lycées pro Maritime (retour sur le courrier adressé au ministre par le DAM) (transfert de la gestion des ETP des LPM en DIRM?) (Voir aussi ce courrier rédigé par Mr Coquil dans l'info spéciale précédente et en pièce jointe de ce compte rendu).

**CFDT** : Nous posons la question des moyens qui ne sont pas au rendez-vous !! Le ministre valide la stratégie, mais les moyens de GM et ceux des Dirm ne sont pas pour autant renforcés... pourtant cette stratégie ne peut fonctionner sans une impulsion budgétaire !

**GM** : *Après consultation du cabinet du ministre, la stratégie proposée par le DAM est validée par la ministre (décision du CIMER 3 décembre 2019).*

*Les lycées restent dans le giron du MTES, mais pourront s'adosser sur l'éducation nationale sur des points techniques. Les moyens ne baissent pas pour les lycées (ce n'est pas le cas en centrale).*

22 Janvier 2020

*Après une rencontre avec le DEGESCO (M. Geffray) le 2 décembre, il est décidé la création d'un BIMER (brevet initiation à la mer) sans prérogatives maritimes il permettra une sensibilisation à la mer et à ses métiers. Une expérimentation dans 4 lycées de Bretagne avec des élèves de seconde a été menée. L'idée est de réaliser ce BIMER également au collège car c'est là que se décident les recrutements vers nos lycées. Il se réalisera sur environ 40h dont 10h de pratique, il faut créer un référentiel*

*Comment touche-t-on les jeunes qui recherchent une orientation ? Un contact a été réalisé avec la directrice de l'ONISEP. Le Site internet de l'ONISEP a été réactualisé avec des sous sites intéressants sur les métiers de la mer (mais il manque le mot « mer » dans le moteur de recherche).*

**CFDT :** il ne faut pas compter que sur l'ONISEP car ce n'est pas le moyen le plus consulté par les futurs lycéens (profs principaux, collèges). Nous préconisons que le réseau soit présent sur les réseaux sociaux avec une animation permanente.

A voir le Site : [www.lignes-dhorizon.com](http://www.lignes-dhorizon.com) du comité national des pêches et élevages marins.

**GM :** une Proposition a été faite par le DAM au club des directeurs de créer un portail visible nationalement et d'être présent sur les réseaux sociaux. GM est en attente d'un retour.

### **3. Situation des ACE et contrats lycées (lien avec la mobilité, recrutement de professionnels maritimes).**

**CFDT :** Nous dénonçons l'augmentation des Contractuels en CDD et l'absence de titularisation vers le statut de PLPA sauf au compte-goutte pour les spécialités maritimes.

45% contractuel contre 55% de PLPA !

Les heures supplémentaires seront elles payées !

**GM :** Heures supplémentaires devraient apparaître sur le salaire de février ou peut-être mars. Elles sont traitées par blocs trimestriellement.

**CFDT :** Nous demandons la possibilité de titularisation sur site pour les contractuels en CDI.

**GM :** pas de solution....

### **4. Dispositif de calcul des indices pour les nouveaux PLPA des domaines techniques maritimes : critères de reprise d'ancienneté et d'expérience en tant que cadre (officier) et pour les contractuels ACE (reclassement).**

**CFDT :** Il y a ou il y a eu des personnes en souffrance lors du recrutement en tant que nouvel enseignant PLPA, en particulier pour les anciens navigants, car le personnel gérant la reprise d'ancienneté est habitué à gérer des personnes venant du milieu agricole. La CFDT propose de construire avec le bureau GM2 un document ou un mode d'emploi permettant d'appliquer correctement les textes en vigueur.



*GM2 accepte ce principe et propose que chaque dossier ACEN devenu PLPA passe par leur service de façon à suivre correctement cette reconstitution de parcours. GM2 propose une expertise technique sur ces dossiers.*

*Il s'ajoute également le projet de tutoriel pour venter l'intérêt de devenir professeur de Lycée maritime*

#### **5. Mise en place de la CPC (en remplacement du CSFPM) quelle place pour la formation maritime ?**

**Les formations cultures marines sont dans la CPC des métiers de l'agriculture.**

**Nos autres formations avec celle des métiers du maritime.**

**Point sur la mise en place de la rénovation des Bac Pro.( le BEP?)**

**CFDT :** Nous demandons le respect des calendriers prévus suite à la mise en place des nouveaux Bacs , la rénovation des formations cultures marines et qu'un bilan soit réalisé sur les BTSM , les classes MAN et les classes préparatoires à l'ENSM (accès à l'emploi notamment, accès et réussite à l'ENSM).

**GM :** *Un gros travail est mené sur le BTS mécatronique naval. GM souhaite que ce BTS soit géré par notre ministère et pas dans un autre. Il pourra donner des certificats STCW (OCQM par exemple) ou pas selon le cas. On distingue la certification, du diplôme BTS. Le MASEN s'oriente vers un brevet d'électrotechnicien(ETO). M. Singellos mène une réflexion sur la répartition des brevets maritimes : laisser à ENSM les diplômes liés aux fonctions de commandement, aux BTS l'opérationnel et aux Bacs pros dans les lycées, l'appui. Il pense que tous les BTS doivent donner des prérogatives. La question de l' OCQP relié au PGEM est évoquée*

**CFDT :** Nous rappelons que les BTS sont réalisés dans les lycées ; pour le BTS PGEM, ok pour une prérogative, mais avec la forte réserve que le PGEM a une vision de pêcheur- environnementaliste à conserver !

**CFDT :** Le tronc commun enseignement général pour le bac pro CGEM entre yacht et voile est différent en français (3h pour le yacht et 5h pour le voile) : La CFDT demande que les 2 h en français voile passe en pratique voile car il y a trop peu de pratique pour un tel diplôme (1.5h).

**GM :** *c'est certainement une coquille. Ils vont vérifier, mais ne semble pas trop ouvert à la mise en place des ces heures en pratique.*

**GM :** *vérifie le compte global d'heure du bac pro voile.*



**6. Situation des formations cultures marines (pas de textes pour un format "Blanquer"), le Bac, le CAP, projet de rénovation prévu mais en "pause" ? Classement dans la famille métiers de la mer?**

**CFDT :** Les formations ne donnent pas assez de prérogatives à nos élèves pour naviguer. De plus, les lycées agricoles forment des élèves en formation aquacole sans prérogatives du tout, or les employeurs en sont demandeur, il faut ajouter des prérogatives au CAP et un titre de commandement minimum pour lui redonner une attractivité.

**GM1 :** *Pas d'inquiétude pour le maintien du BAC PRO Culture marines dans les lycées maritimes. Un travail sur la réforme va se faire rapidement (priorité au BTS mécatronique). La CPC est prévenue pour travailler dessus.*  
*Concernant le BEP : M. Singellos vérifie les prérogatives du BEP (certificat patron1) qui pourraient passer sur le BAC PRO, dans ce cas le BEP ne serait pas maintenu. Par ailleurs si le Bac cultures marines était intégré dans la famille des métiers de la mer, les élèves de secondes cultures marines seraient intégrés dans la seconde métiers de la mer. Pour le CAP plutôt d'accord pour le petit brevet mais dans ce cas il faut supprimer le 250 kW pour les conchyliculteurs -pêcheurs.*

**7. Remise en cause de la prime ISOE des PP en BTS : proposer un dispositif homogène dans le réseau en s'appuyant par ex sur l'Educ Nat ou l'Agriculture (par ex le dispositif IMP).**

**GM :** *Il y a eu une erreur sur les 4 dernières années de la part de l'administration. Quelques enseignants ont touché tout de même une prime ISOE cette année. C'est confus ! En ce qui concerne les IMP : il n'y en a pas à l'agriculture, donc le ministère ne le fera pas.*

**Proposition de la CFDT :** donner des HSA en compensation (1,5h par classe) puisqu'il n'y a pas de prime ISOE.

Coefficient des heures de BTS (1,25), nous déclarons que les textes disent qu'il faut l'appliquer sur toutes les heures.

**GM :** *le rappellera aux directeurs. (pour application dans la fiche de calcul des services).*

En complément de la réunion nous avons écrit à GM2 le 23/01 :

Dans le suivi de notre discussion d' hier au sujet des "professeurs coordonnateur" de BTS ,je joins ici une circulaire DGER/SDEC/N2010-2063 du 18 mai 2010, qui précise (p7, dernier paragraphe) la décharge de 1h30 par année et par classe de BTSA dans l'enseignement agricole.  
Nous réclamons que pour cette année scolaire, déjà entamée et pour reconnaître cette fonction, les enseignants ayant assumé cette fonction puisse toucher une HSE équivalente à 1,5 h .  
pour l'année 2020-21 le dispositif en vigueur de l'enseignement agricole soit 1,5h par classe pourra être mis en place et justifié par cette note de service.  
Nous revendiquons également un dispositif de reconnaissance équivalent pour les pondérations à 1,25 de toutes les heures de BTS ,avec pour un rattrapage dès cette année scolaire.  
François YVON

**8. Difficultés dans plusieurs lycées du réseau (gestion des conflits, rôle des DIRM, des CHST, de la centrale).**

**CFDT :** Nous avons parlé des lycées en conflit trop brièvement ; M. Le Nozahic ayant dû quitter la réunion pour une autre.

La CFDT a exprimé les dangers d'une situation de grosses difficultés dans plusieurs équipes de direction et en conséquence une fragilisation des lycées concernés auxquelles s'ajoutent des difficultés de recrutement d'élèves.

Nous avons insisté sur la difficulté de recruter les « bon profils » des équipes de directions notamment lorsque le critère statutaire est prépondérant. La direction d'un établissement public d'éducation est un métier particulier pour lequel l'ensemble de l'équipe de direction doit être formé et informé avant d'arriver sur site.

Nous avons également pointé le rôle prépondérant des Dirm dans la résolution de ces difficultés via notamment les instances réglementaires que sont les Comités Techniques et le CHSCT.

- 9. Conclusion CFDT. La rencontre est trop courte pour aller au bout de toutes les questions posées ; la question de l'ambition et des moyens disponibles, en particulier en Dirm , en administration centrale et dans les lycées, reste plus que jamais d'actualité !  
la note de Stratégie, validée par le ministre, reste un ensemble de dispositions et de projets, sans nouveaux moyens. Gérer la pénurie reste le mot d'ordre qui, dans le contexte d'une politique maritime régulièrement affichée constitue une énorme contradiction.**

**Fin de la séance à 17h15**

PS : (les membres de la délégation ont tous eu leur train de justesse)

Annexes :

EVOLUTION DES EFFECTIFS et de la DGH 2017-2020

	2019-2020				2018-2019				2017-2018			
	Effectifs réels consolidés	Projection élèves 2019-20	Dont classes BTSM et MAN	DGH allouée en h/s	Effectifs réels consolidés	Projection élèves 2018-19	Dont classes BTSM et MAN	DGH allouée en h/s	Effectifs réels consolidés	Projection élèves 2017-18	Dont classes BTSM et MAN	DGH allouée en h/s
Boulogne	116	137	24	416,5	117	139	20	410,5	120	149	24	417,5
Fécamp	142	156	24	439,5	140	151	21	450,5	135	155	19	425
Cherbourg	122	136		416	130	136		418	124	145		418
Saint Malo	202	226	24	618,5	207	218	23	601,5	196	203	20	584
Paimpol	120	140	12	386,5	128	152	12	414	148	148	12	404
Guilvinec	147	151	24	423,5	142	141	20	421	117	133	12	383
Etel	172	177	12	517,5	172	189	12	518,5	179	186	12	524
Nantes	116	140		344	113	140		332	132	148		338,5
La Rochelle	216	240	24	658,25	211	231	24	634,5	190	220	12	598,5
Ciboure	97	137		373	105	124		345,5	110	132		359
Sète	260	285	24	734	261	281	20	754,5	266	302	23	764,5
Bastia	147	153		384,5	151	153		388	161	155		373
<b>TOTAL</b>	<b>1857</b>	<b>2078</b>	<b>168</b>	<b>5711,75</b>	<b>1877</b>	<b>2055</b>	<b>152</b>	<b>5688,5</b>	<b>1878</b>	<b>2076</b>	<b>134</b>	<b>5589</b>

EFFECTIFS des ELEVES CONSOLIDES par Formations.

	CAP				2nde professionnelle champ des métiers de la mer				1ère professionnelle champ des métiers de la mer				Terminale professionnelle champ des métiers de la mer				Prépa OCQM	Formations post bac					Total	Présents sept 2019	prévision 2019	présents oct 2018					
	Matelot 1ère année	Matelot 2ème année	sonchylolure 1ère année	sonchylolure 2ème année	PONT (ex CGEM commerce)	Pêche (ex CGEM Pêche)	Pont (ex CGEM Plaisance)	electro mécanique	cultures marines	CGEM commerce	CGEM Pêche	CGEM Plaisance	electro mécanique	cultures marines	CGEM commerce	CGEM Pêche		CGEM Plaisance	electro mécanique	cultures marines	MAN BTSM	BTSM1 MASEN					BTSM2 MASEN	BTSM3 PSEM	BTSM2 PSEM		
Boulogne	15	13			16		11		6	6		5		7			11								116	115	137	117			
Fécamp	10	5			16		14		15	9		18		13	8		12			11	11				142	143	156	140			
Cherbourg	10	10			17		10	10	9	10		10	10	8	3		11	4							122	122	136	130			
Saint-Malo	10	7			20		15	11	12	13		20	10	9	9		16	14	14		12	10			202	201	226	207			
Paimpol	10	8			15		15		6	17		10		12	7		10			10					120	120	140	128			
Le Guilvinec	8	10			21		11		6	16		24		6	12		10					12	11		147	148	151	142			
Etel	11	6			29		12	5	11	12		22	10	9	15		13	5		12					172	175	177	172			
Nantes					20		18		14	8		17		15	4		14		6						116	121	140	113			
La Rochelle	12	9	9	2	24		18	19	4	6	12	18	14	6	5	6	14	18				12	8		216	225	240	211			
Ciboure	6	3			14		3		10	11		14		8	10		18								97	96	137	105			
Sète	9	9	3	2		41	22	10		13	20	24	13		13	18	20	20				12	11		260	254	285	261			
Bastia	14	9			26		15		20	7		16		15	6		19								147	131	153	151			
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>89</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>259</b>	<b>164</b>	<b>55</b>	<b>113</b>	<b>128</b>	<b>32</b>	<b>198</b>	<b>57</b>	<b>108</b>	<b>92</b>	<b>24</b>	<b>168</b>	<b>61</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>1857</b>	<b>1851</b>	<b>2078</b>	<b>1877</b>				
	<b>220</b>				<b>478</b>				<b>528</b>				<b>453</b>																		